

## Objectifs Opérationnels

Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains:

- ✓ Connaître les mesures d'annonces.
- ✓ Mettre en œuvre et assurer l'annonce des trains dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles pour les mesures d'annonces.
- ✓ Délivrer l'annonce et appliquer les mesures de sécurité nécessaires à la reprise du travail.
- ✓ Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

## Pré-requis

Personnes devant justifier d'un niveau de français minimum correspondant au niveau B1 européen.  
Personnes devant répondre aux conditions d'aptitudes physiques et professionnelles énoncées à l'article 16, de l'arrêté du 07/05/2015.  
Avoir suivi le module « risque ferroviaires »  
Les prérequis pour les encadrants ne s'appliquent pas.

## Public

Participants : 6 mini / 12 maxi

## Durée

32 heures soit 4,5 jours

## Lieu

Centre de formation SFERIS (Autun)

## Méthodes d'apprentissage

Exposé, questions/ réponse et mise en situation.

## Evaluations

Le module 1 est un module de base incontournable pour suivre les modules suivant et fait l'objet d'une évaluation propre. A la suite de ce premier module, chaque module peut faire l'objet d'une évaluation théorique ou pratique

## Attestation / Habilitation

Habilitation à la Tâche Essentielle de Sécurité M  
"Annonceur sentinelle / Agent Sécurité du Personnel"

**Cette formation ne peut à elle seule mener à une habilitation**

## Contact :

Pour toute question relative aux conditions d'accès et tarifaire, nous contacter à l'adresse suivante :

[sferis.formation@seris.fr](mailto:sferis.formation@seris.fr)

## Contenu de la formation :

### Module 1: Annonceur- sentinelle

Devoirs et responsabilités  
Préparation de la mission  
- Habillement et agrès / autorisation d'accès aux emprises/ briefing sécurité  
Réalisation de la mission  
- Connaissance de son rôle / Suivi des consignes de l'ASP  
Délivrance des annonces  
Gestion des aléas  
- Anomalie des agrès/ Connaissance des gabarits/ Couverture d'obstacle  
Les acteurs sur le chantier  
Les types de contrôles  
- Contrôle interne KN1 / Contrôle interne KN2/ Contrôle externe  
Se repérer sur chantier  
Spécificités annonce LGV

### Module 2 : ASP - Agent de Sécurité du Personnel

Devoirs et responsabilités  
Les missions et responsabilités de l'ASP et du RPAC  
- Habillement et agrès / Autorisation d'accès aux emprises / briefing sécurité.  
Les règles générales  
- Le passage/ réception de dépêches / Les catégories d'outillage / Les documents de chantier / La sécurité du personnel.  
Connaitre les mission d'ASP avant le travail  
- Les principes relatifs à l'annonce / La réalisation du briefing/ Les régimes d'exploitation / Le calcul de la distance d'annonce/ La mise en place du dispositif.  
Mission d'ASP en fin de travail  
- Levée du chantier / Réalisation du débriefing  
Dispositifs complémentaire à l'annonce  
- La DPCS / Le formulaire d'attestation d'annonce

Taux de réussite : 88 %

Taux de satisfaction : 71 %